



Le permis de conduite d'une étrangère réclamations

Par Visiteur

Bonjour,

je suis française et je suis partie pour le travail à l'étranger. L'île de Madère (portugal).

Suite a une soirée d'été sur la plage je me suis fais controlée pour l'alcoolémie ou j'ai étai positive au test, a 1,31.

Je me suis fais juger au tribunal par la justice portugaise.

J'ai eu 3 mois et 15 jours de suspension de permis et 600 euros d'amande.

Je voudrais savoir si en tant que étrangère à ce pays j'ai des droits de réclamation pour ne pas subir cette sentence ou du moins la minimiser.

Merci d'avance.

Mes salutations.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je voudrais savoir si en tant que étrangère à ce pays j'ai des droits de réclamation pour ne pas subir cette sentence ou du moins la minimiser.

Est ce que la justice portugaise vous offre la possibilité de faire appel de cette décision?

Avez vous un motif sérieux de contestation?

Cordialement